

Le 9 août 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 9 août 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

Étaient présents :

Madame Micheline Racine, conseillère, poste numéro 1
Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Robert Blanchard, conseiller, poste numéro 4
Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Michel Côté, conseiller au poste numéro 6

Était absent;

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3

Le conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Micheline Racine

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

085-08-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La correspondance 5.2.1 de la RIAM est ajoutée à l'ordre du jour

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard

Appuyée par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016

086-08-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard

Appuyée par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

- 5.1 MRC d'Acton
- 5.2 R.I.A.M.
 - 5.2.1 Bacs bruns pour les matières organiques : un tri adéquat pour réduire l'enfouissement!;
- 5.3 M.D.D.E.L.C.C.
- 5.4 M.A.M.O.T.
- 5.5 Autorité des Marchés financiers – retrait de la Mutuelle des municipalités du Québec;
- 5.6 Sûreté du Québec – chronique policière sur la vitesse au volant;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Compte-rendu du maire

Pour la période du 13 juillet au 9 août 2016

1. Vendredi le 15 juillet, rencontre de travail avec le maire Philip Tétrault de Warden.
2. Vendredi le 15 juillet, procédé à la distribution de 2 pochettes de bienvenue à de nouveaux résidants de Béthanie avec la conseillère Mme Micheline Racine.
3. Vendredi le 15 juillet, suite à un orage violent, aidé à sécuriser les lieux lors des travaux de déblaiement d'arbres tombés au travers du chemin Béthanie face au 2023. Demandé à M. Paul Lussier de faire une tournée de la municipalité, autres arbres de tombés sur le 10^e rang sud, contacté Hydro-Québec et le 911 pour demander l'intervention de la protection civile ainsi que des employés d'Hydro-Québec pour réparer une ligne haute-tension tombée dans le chemin.
4. Mardi le 19 juillet, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des divers dossiers.
5. Mardi le 19 juillet, procédé à la livraison de 2 pochettes de bienvenue à de nouveaux résidants de Béthanie avec le conseiller M. Ghislain Privé.
6. Mardi le 26 juillet, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
7. Lundi le 1^{er} août, participé à la réunion administrative du conseil municipal pour la préparation de la séance régulière du 9 août.
8. Mardi le 2 août, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
9. Jeudi le 4 août, participé à une visite industrielle de la RIAM, visité le Centre de tri à Drummondville ainsi que le site de compostage des boues des fosses septiques à Roxton Pond.

Notes personnelles du maire Boniface Dalle-Vedove
Le 9 août 2016

6.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-13 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX;

087-08-2016

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-13 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX;

Le conseiller **Monsieur Michel Demers** donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture un règlement *modifiant le Règlement numéro 220-13 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 220-13 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

6.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 212-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

088-08-2016

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 212-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

Le conseiller **Monsieur Robert Blanchard** donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture un règlement *modifiant le Règlement numéro 212-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider la conduite des employés, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 2014-102 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes comptes et des salaires nets payés pour le mois de juillet 2016

089-08-2016

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard

Appuyée par : Monsieur Yvon Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de juillet 2016 totalisant 49 622.78\$

ADOPTÉE

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

090-08-2016

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2016

Sur la proposition de: Monsieur Michel Côté
Appuyée par : Monsieur Michel Demers
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés

75 087,85

ADOPTÉE

7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JUILLET 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 juillet 2016 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) laquelle démontre un solde au livre de 110 812.59\$

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 juillet 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 juillet 2016 lequel démontre des revenus de 485 059.80\$ et des dépenses de fonctionnement de 264 206.36\$

7.4 GROUPE FIDEMA – OFFRE DE SERVICES ANALYSE ET RECHERCHE DE COMPAGNIE D’ASSURANCE;

091-08-2016

GROUPE FIDEMA – OFFRE DE SERVICES ANALYSE ET RECHERCHE DE COMPAGNIE D’ASSURANCE;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec depuis avril 2011 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a fait appel à son assureur la Mutuelle des municipalités du Québec suite à deux condamnations de la Cour des petites créances du Québec en faveur des Champs fruités mettant en cause les travaux de reconstruction du 3^e Rang à Béthanie;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a refusé d’indemniser la municipalité de Béthanie suite à ces condamnations;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a mandaté sa firme d’avocat Monty Sylvestre afin de présenter une mise en demeure ainsi qu’un avis juridique sur le sujet pour entreprendre une négociation de règlement;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous a signifié sa position finale dans une lettre adressée à monsieur le maire en date du 8 juin 2016 qui nous confirme le maintien de son refus d’indemniser la municipalité de Béthanie sur une interprétation abusive d’une situation causée par la poussière de chemins en gravier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie n’est pas satisfaite de la décision prise ainsi que du service à la clientèle offert par la Mutuelle des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie n’a d’autre alternative que de se retirer de la Mutuelle des municipalités du Québec à compter du 5 avril 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a envoyé par courrier recommandé le 31 mars dernier son avis d’intention de non-renouvellement à la Mutuelle des municipalités du Québec afin de respecter les exigences de délai concernant le non-renouvellement et ainsi se prévaloir de son droit de retrait;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a informé l’Autorité des marchés financiers (AMF) de cette situation;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a reçu accusé réception de la part de la Mutuelle des municipalités du Québec ainsi que de l’Autorité des marchés financiers concernant l’avis de retrait de la Mutuelle des municipalités du Québec envoyé par courrier recommandé;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie souhaite maintenant revoir et analyser ses besoins en assurance et ainsi se trouver un nouveau fournisseur;

ATTENDU QUE le groupe-conseil FIDEMA nous présente une offre de services bien détaillée permettant à la municipalité de Béthanie d'actualiser ses besoins d'assurance;

ATTENDU QUE malgré l'approbation de la Mutuelle des Municipalités du Québec, l'article 7.4 de la Convention prévoit également que le membre qui se retire demeure assujéti à toute contribution spéciale déterminée par le conseil d'administration dans les deux ans suivant son retrait;

Sur la proposition de Monsieur Yvon Blanchard:

Appuyé par : Monsieur Robert Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie, accepte l'offre de services tel que présenté par FIDEMA groupe conseils Inc. au montant de 2 500.00 \$ plus taxe applicables

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Béthanie, tout document visant à donner effet à la présente.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période de juillet 2016

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI DES DOSSIERS DE CONFORMITÉ D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le directeur général & secrétaire-trésorier présente le rapport sur l'état de la situation des installations septiques non conformes

9.2 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS (RIAM)

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité à la RIAM présente son rapport

9.3 OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET RECOUVREMENT SUR LE RANG STE-GENEVIÈVE (DOSSIER RIRL-2015-131);

092-08-2016

OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET RECOUVREMENT SUR LE RANG STE-GENEVIÈVE (DOSSIER RIRL-2015-131);

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie et la Municipalité du Canton de Roxton se sont regroupées afin de faire un appel d'offres commun, via la résolution 081-07-2016 notamment pour bénéficier de meilleurs prix et faciliter la réalisation des travaux

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c-27.1) permettent à toute municipalité de pouvoir conclure une entente avec une autre municipalité pour notamment demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

ATTENDU QUE l'exécution du contrat, de même que toutes les étapes suivant l'acceptation de la soumission, demeure la responsabilité de chacune des municipalités ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville du Canton de Roxton à 11h00 ce 9 août 2016 et que le résultat va comme suit;

Pavage Maska Inc.	149,791.86 taxes incluses
Pavage Drummond Inc.	157,466.89 taxes incluses
Eurovia Inc.	158,068.90 taxes incluses
Sintra Inc.	163,298.99 taxes incluses

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Michel Demers

Appuyé par Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Béthanie octroie le contrat de décohesionnement et recouvrement sur le rang Ste-Geneviève (dossier RIRL2015-131) au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Maska Inc. au montant de 149,791.86 taxes incluses et ce conditionnel à l'approbation du ministère des Transports du Québec dans le cadre de notre demande de subvention au Programme de Réhabilitation du réseau routier local PIIRL.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport du service d'inspection pour la période de mai 2016

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Michel Côté présente son rapport

11.2 COMPTES À RECEVOIR – COMITÉ DES LOISIRS

093-08-2016

COMPTES À RECEVOIR – COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie avait accepté au mois de février 2012 via sa résolution 017-02-2012 de soutenir financièrement pour la somme de 2 847.00\$ le Comité des Loisirs de Béthanie suite à leur demande du projet parc-enfants dans le cadre du Pacte rural.

ATTENDU QUE lors de l'audition des états financiers de l'année 2015 un solde de 2 847.00 \$ demeure à recevoir du Comité des Loisirs de Béthanie concernant le projet du parc-enfants;

ATTENDU QUE depuis l'année 2014 la municipalité a réduit de façon substantielle la subvention annuelle accordée au Comité des loisirs de Béthanie;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Béthanie a entrepris à l'automne 2015 la rénovation de la patinoire pour en faire une surface multifonctionnelle accessible aux résidents de Béthanie;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs fête son 50^e anniversaire d'existence en 2016;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie des présentes;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie annule le compte à recevoir de la part du Comité des loisirs de Béthanie et autorise par le fait même le directeur général et secrétaire-trésorier à radier cette dette selon les règles comptables municipales;

QUE ce faisant, le conseil municipal considère que ce montant équivaut à une subvention de 2 847\$ en reconnaissance de l'importance du Comité des loisirs de Béthanie dans notre communauté.

ADOPTÉ

11.3 ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE BÉTHANIE;

094-08-2016

ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE BÉTHANIE;

ATTENDU la tenue des festivités de Béthanie le 21 août 2016 organisées par la Municipalité de Béthanie en collaboration avec le Comité des Loisirs de Béthanie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer un budget pour les dépenses de cet événement ;

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accorde un budget de 2 195 \$ pour la réalisation de cet événement;

QUE la municipalité applique toutes subventions, commandites et toutes autres entrées d'argent à la réduction de ce budget ;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés en 2016 des dépenses de loisirs.

ADOPTÉE

11.4 SOIRÉE HOMMAGE À L'IMPLICATION CITOYENNE;

095-08-2016

SOIRÉE HOMMAGE À L'IMPLICATION CITOYENNE;

ATTENDU la tenue de la 2^e édition de la soirée hommage à l'implication citoyenne le 1er octobre 2016 organisée par la Municipalité de Béthanie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer un budget pour les dépenses de cet événement ;

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accorde un budget de 3 500 \$ pour la réalisation de cet événement;

QUE la municipalité applique toutes subventions, commandites et toutes autres entrées d'argent à la réduction de ce budget ;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés en 2016 des dépenses de loisirs.

ADOPTÉE

12. AUTRES INFORMATIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

096-08-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard

Appuyée par : Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 20h51

ADOPTÉE

Adopté ce 13 septembre 2016

Robert Désilets
Directeur général
& secrétaire-trésorier

Micheline Racine
Mairesse suppléante